

INTERNATIONAL OIL POLLUTION COMPENSATION FUND

FONDS INTERNATIONAL D'INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES
DUS A LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES

COMITE EXECUTIF --
5ème session
Point 6 de l'ordre du jour
(2 octobre 1981)

FUND/EXC.5/2
2 octobre 1981
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA CINQUIEME SESSION
DU COMITE EXECUTIF

Ouverture de la session

Conformément à l'alinéa v) du règlement intérieur du Comité exécutif, M. W.K. Ansa-Otu (Ghana), en sa qualité de représentant de la délégation à laquelle appartenait le Vice-président de la précédente session du Comité, a ouvert la cinquième session. Les membres du Comité exécutif avaient décidé de tenir cette cinquième session bien qu'un préavis de deux jours seulement, au lieu des 30 jours requis aux termes de l'article 24 de la Convention portant création du Fonds, ait été donné.

1. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour publié sous la cote FUND/EXC.5/1.

2. Examen des pouvoirs des représentants (point 2 de l'ordre du jour)

Étaient représentés les membres suivants du Comité exécutif :

Allemagne, République fédérale d'	Italie
Ghana	Norvège
France	Royaume-Uni
Indonésie	Yougoslavie

Les États suivants étaient représentés en qualité d'observateurs :

Bahamas	Libéria
Brésil	Monaco
Canada	Pays-Bas
Danemark	Pologne
États-Unis	Suède
Finlande	Tunisie
Islande	URSS
Japon	
Koweït	

Les organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs :

OMCI	ITOPF
CEE	INTERNATIONAL GROUP OF P & I CLUBS
BIMCO	CRISTAL
ICS	OCIMF
CMI	AIPCN

Aucun membre n'ayant pu établir de pouvoirs pour la cinquième session faute d'un préavis suffisant, le Comité exécutif a décidé de considérer comme valides pour sa cinquième session les pouvoirs soumis pour la quatrième session de l'Assemblée qui s'était tenue immédiatement avant.

3. Election du président et du vice-président (point 3 de l'ordre du jour)

Conformément à l'alinéa v) de son règlement intérieur, le Comité exécutif a élu les représentants suivants qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée :

Président :	M. P. Novia (Italie)
Vice-président :	M. C. Douay (France).

4. Date de la prochaine session (point 4 de l'ordre du jour)

Le Comité exécutif a décidé de tenir sa sixième session à une date appropriée au début de 1982 pour examiner les demandes d'indemnisation soumises pour le sinistre du TANIO et les actions que le Fonds IOPC pourrait éventuellement intenter en justice. La date exacte devrait être fixée lorsque le Fonds IOPC aura reçu la demande officielle d'indemnisation du Gouvernement français et les pièces justificatives, de telle sorte que le Comité exécutif soit à même d'étudier cet événement dans le détail.

5. Divers (point 5 de l'ordre du jour)

Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

6. Adoption du rapport à l'Assemblée (point 6 de l'ordre du jour)

Le Comité exécutif a chargé l'Administrateur d'établir, en consultation avec le Président, le rapport sur les travaux de sa cinquième session.